

Courrier adressé aux mutuelles adhérentes

Paris, le 20 septembre 2012

PM/adw/12/09/3813

Mesdames, Messieurs, Chers Collègues,

Le Conseil d'Administration, réuni le 19 septembre 2012, a décidé de créer une commission « **Solvabilité II** ». Celle-ci devra être force de propositions :

- auprès de l'ACP qui étudie l'application future de la directive européenne aux mutuelles dont le montant de cotisations est inférieur à 5 millions d'euros.
- auprès de la FNIM qui souhaite créer et mettre à la disposition des mutuelles adhérentes, divers outils afin de les aider dans l'application de cette nouvelle législation.

Vous comprendrez aisément que cette commission devra accueillir en priorité des opérationnels de vos structures et que l'ensemble des adhérents devra être représenté dans leur diversité et spécificité.

Il est important que nos structures se mobilisent pour faire face à ce nouveau défi. La prochaine réunion des commissions est fixée au 8 octobre prochain.

Persuadé que vous comprendrez l'importance de cette proposition,

Je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, Chers Collègues, l'expression de nos meilleurs sentiments mutualistes.

Le Président.



Philippe MIXE.